

ATTEINTE AUX PERSONNES

PERSONNES AGEES

A VOTRE DOMICILE :

Fermez votre porte à clé
Ne laissez jamais votre clé sous le paillason

Ne conservez jamais une somme d'argent importante

Équipez votre porte d'un entrebâilleur, d'une chaîne ou d'un judas

Ne recevez pas de démarcheur si vous êtes seul(e)

N'hésitez pas à demander aux personnes se réclamant d'une administration ou d'un service officiel leur carte professionnelle

LES JEUNES

Ne laissez pas vos affaires sans surveillance

N'ayez pas sur vous des sommes d'argent importantes

Prévenez un adulte si vous êtes victime ou témoin de racket

Faites le 17

ATTEINTE AUX PERSONNES

VOLS A L'ARRACHÉ

A pied, pour éviter de vous faire arracher votre sac, portez-le si possible en bandoulière

Conservez votre argent sur vous plutôt que dans votre sac

Privilégiez les paiements par carte bancaire ou par chèque

Soyez discret et attentif lorsque vous retirez de l'argent

EN CAS D'AGRESSION

Appelez au secours : criez aussi fort que vous le pouvez

TOXICOMANIE

L'usage de stupéfiants nuit gravement à la santé et constitue un délit.



Groupement de Gendarmerie
27, rue Solférino
53013 Laval Cedex
02.43.59.57.10

Préfecture de la Mayenne
46, rue Mazagran
53015 Laval Cedex
02.43.01.50.00

Commissariat de Police
Place Mendès-France
53013 Laval Cedex
02.43.67.81.81

Avec le concours de la Fédération Nationale des Syndicats d'Agents Généraux d'Assurances



Faites le 17

GUIDE PRATIQUE DE SÉCURITÉ



Préfecture de la Mayenne

Où que vous soyez
dans le département de la Mayenne,

en cas d'urgence
pour une intervention, vous pouvez,
à partir d'un téléphone fixe
ou d'un mobile

composer le

POLICE NATIONALE

17

GENDARMERIE NATIONALE

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Les principales causes des accidents sur les routes de la Mayenne sont :

- Les refus de priorité
- Le défaut de maîtrise du véhicule
- L'alcool
- La vitesse
- Les dépassements dangereux

Mettez votre casque

Bouclez votre ceinture à l'avant et à l'arrière
Attachez vos enfants dans des dispositifs fiables et certifiés

Respectez les limitations de vitesse et les distances de sécurité

Soyez prudents dans les virages et ne franchissez pas les lignes continues

Eteignez vos portables

Évitez de fumer au volant

Faites des pauses régulières sur les longs trajets et dès que la fatigue se fait sentir

Ne consommez pas de médicaments entraînant la somnolence

Si vous avez consommé de l'alcool, ne prenez pas le volant*



En 2005, 25 personnes ont perdu la vie sur les routes du département. 40 % étaient âgées de moins de 30 ans

En respectant ces règles de sécurité, vous vous protégez vous-même et vous respectez la vie des autres.

** La loi prévoit des sanctions pénales et des mesures administratives en cas de conduite sous l'empire d'alcool dépassant le seuil de 0,50 g/l ou sous l'influence de produits stupéfiants. Leur détection vous prive de la garantie de vos assurances.*

ATTEINTES AUX BIENS

En cas de vol, ne touchez à rien pour permettre aux enquêteurs de procéder aux vérifications d'usage.

LES VOLS DE VEHICULES ET DANS LES VEHICULES

Ne laissez à l'intérieur de votre véhicule aucun objet visible de valeur ou non, qui puisse tenter le voleur (sac, vêtement, appareil photo, portable, etc)



Évitez de stationner dans les endroits isolés ou sombres

Fermez portières, vitres, coffre

Ne vous éloignez pas de votre véhicule à l'arrêt, moteur tournant

Conservez sur vous clés, papiers, chèquiers

Faites le 17

ATTEINTES AUX BIENS

Signalez les faits inhabituels que vous pourriez remarquer aux services de police et de gendarmerie.

LES VOLS SIMPLES

Ne laissez pas vos sacs ou votre téléphone portable sans surveillance

LES CAMBRIOLAGES

Fermez les portes et fenêtres de votre habitation

Faites suivre ou prendre votre courrier

Prévenez vos proches de votre départ et laissez un double de vos clés à votre entourage



Ne laissez pas vos clés sous le paillason ou dans un pot de fleurs

Ne laissez pas, sur vos répondeurs, un message donnant des indications sur les dates de vos absences, et signalez ces dernières aux services de police et de gendarmerie

Professionnels : sécurisez vos établissements par des systèmes adaptés de protection, de surveillance et d'alarme

Faites le 17